



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 19 Décembre 2012**

Date de la convocation 12 Décembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain  <b>CEYRAS :</b> M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard  <b>LIAUSSON :</b> M.BETZ Bruno,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel  <b>MOUREZE :</b> M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN :</b> M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART Davis, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme  <b>PAULHAN :</b> M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC :</b> Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,  <b>VALMASCLE :</b> Mlle VALENTINI Martine  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M. FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain  Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude  M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François  M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier  M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel  M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>

**Objet : Centre aquatique – Renouvellement de la convention d'utilisation occasionnelle du centre aquatique de la Communauté de Communes du Clermontais – Mise à disposition de l'escadron 12/6 de gendarmerie mobile.**

Monsieur COSTE rappelle aux membres du conseil communautaire que la pratique des activités physiques et sportives est un élément essentiel pour permettre aux gendarmes de parfaire leur condition physique et remplir leur mission de service public.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20121220-2012-12-19-37-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2012  
Date de réception préfecture : 21/12/2012

La loi n°2000-627 du 6 Juillet 2000 modifiant l'article de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 portant sur l'organisation et la promotion du sport précise que « l'Etat, les Collectivités territoriales et leurs groupements, contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives ».

Il ajoute que la Communauté de Communes du Clermontais, consciente de l'importance de l'action de la Gendarmerie Nationale en faveur des administrés, a souhaité mettre à sa disposition des créneaux horaires d'utilisation du Centre Aquatique de la Communauté de Communes du Clermontais selon les conditions suivantes :

- La mise à disposition du Centre Aquatique est octroyée à titre gracieux, du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 30 juin 2013 hors vacances scolaires.
  - le Mardi de 7 heures à 8h45 heures 2 ou 3 ligne d'eau selon l'affluence
  - le Jeudi de 7 heures à 8h20 2 ou 3 lignes d'eau selon l'affluence
- L'utilisateur devra assurer par du personnel qualifié la sécurité des participants.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE et après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition de lignes d'eau du centre aquatique à l'escadron 12/6 de gendarmerie mobile selon les conditions énoncées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.